



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE 22 AVRIL 2024

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), tenue le lundi 22 avril 2024 à 9 h 30 au siège social, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

Mme Lise Gagnon, 1^{ère} vice-présidente
M. Robert Auger, 2^e vice-président
M. Raymond Berthiaume, membre
Mme Nathalie Lepage, membre
Mme Michèle Demers, membre

Étaient également présents :

Mme Geneviève Ollivier, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative et assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, directeur des opérations et ingénierie

RÉSOLUTION NO : A2024-04-45 **(Ouverture de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2024-04-46 **(Adoption de l'ordre du jour)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR : Michèle Demers

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 mars 2024;
4. Dépôt du rapport financier 2023;
5. Adoption des listes des paiements émis, des salaires et déductions payés par retrait direct et des comptes à payer;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

6. Adoption règlement 35-4 – Règlement modifiant le règlement 35 relatif à délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires – Ajout du coordonnateur des services techniques et modification de l'article 11;
7. Adoption règlement 46 – Règlement d'emprunt décrétant des services professionnels et techniques, des études et des travaux préparatoires pour le projet d'agrandissement de l'usine de production d'eau potable et autorisant un emprunt au montant de 6 300 000 \$;
8. Autorisation de mandat à PFD Avocats pour services juridiques;
9. Autorisation de mandat à la Ville de Repentigny pour l'appel d'offres de produits chimiques – 1er février 2025 au 31 janvier 2026 – Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal;
10. Adoption de soumission – Acquisition de commutateurs – Regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition de commutateurs et produits réseau;
11. Autorisation de travaux supplémentaires – Construction Kingsboro inc. – Construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant (RAIM-2023-004);
12. Nomination des membres sur le comité du Plan directeur d'aqueduc;
13. Affaires nouvelles;
14. Correspondances :
 - Ville de Terrebonne – Résolution 168-04-2024 – Approbation du règlement d'emprunt numéro 44 décrétant des travaux de mise à niveau des décanteurs principaux de l'usine de production d'eau potable et autorisant un emprunt au montant de 2 690 000 \$;
 - Ville de Terrebonne – Résolution 169-04-2024 – Approbation du règlement d'emprunt numéro 45 décrétant des travaux de mise à niveau des stations Hauteville et Masson et autorisant un emprunt au montant de 5 700 000 \$;
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2024-04-47

(Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 mars 2024)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 mars 2024 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A2024-04-48
(Dépôt du rapport financier 2023)

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins prenne connaissance du dépôt, par la secrétaire-trésorière, du rapport financier de la Régie et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le tout conformément au premier alinéa de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2024-04-49
(Adoption des listes des paiements émis, des salaires et déductions payés par retrait direct et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Michèle Demers
APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte la liste des paiements émis et celle des salaires et déductions payés par retrait direct aux montants respectifs de 1 411 892,47 \$ et 160 407,41 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 33 580,66 \$ et 1 543 645,90 \$ préparées le 15 avril 2024 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2024-04-50
(Adoption règlement 35-4 – Règlement modifiant le règlement 35 relatif à délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires – Ajout du coordonnateur des services techniques et modification de l'article 11)

ATTENDU l'avis de motion donné par la conseillère Michèle Demers à l'assemblée ordinaire du 25 mars 2024 par la résolution A2024-03-36;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 35-4 a été déposé lors de cette même assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le règlement numéro 35-4, modifiant les articles 5 et 11 du règlement 35 relatif à la délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires, soit adopté.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A2024-04-51

(Adoption règlement 46 – Règlement d'emprunt décrétant des services professionnels et techniques, des études et des travaux préparatoires pour le projet d'agrandissement de l'usine de production d'eau potable et autorisant un emprunt au montant de 6 300 000 \$)

ATTENDU l'avis de motion donné par le conseiller Robert Auger à l'assemblée ordinaire du 25 mars 2024 par la résolution A2024-03-37;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 46 a été déposé lors de cette même assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage

QUE le règlement décrétant des services professionnels et techniques, des études et des travaux préparatoires pour le projet d'agrandissement de l'usine de production d'eau potable et autorisant un emprunt au montant de 6 300 000 \$ soit adopté sous le numéro 46.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2024-04-52

(Autorisation de mandat à PFD Avocats pour services juridiques)

ATTENDU les éléments conflictuels relatifs au contrat des travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant (RAIM-2023-004);

ATTENDU QU'un mandat a été confié à la firme PFD Avocats afin d'évaluer la situation et les options possibles de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) dans ce dossier;

ATTENDU QUE les conclusions sont à l'effet qu'il y a lieu de poursuivre le mandat de représentation juridique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michèle Demers

APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE le conseil d'administration de la RAIM mandate la firme PFD Avocats afin d'intervenir et représenter la RAIM dans le dossier de l'exécution du contrat issu de l'appel d'offres RAIM-2023-004.

QUE la dépense en lien avec ce dossier soit applicable au règlement d'emprunt 41.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A2024-04-53

(Autorisation de mandat à la Ville de Repentigny pour l'appel d'offres de produits chimiques – 1er février 2025 au 31 janvier 2026 – Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) est membre du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal* pour l'achat des produits chimiques utilisés à la station de production d'eau potable et aux stations de pompage;

ATTENDU QUE les villes et régies faisant partie de ce regroupement sont mandatées, à tour de rôle et selon un calendrier préétabli, afin d'effectuer le processus d'appel d'offres au nom du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE la Ville de Repentigny soit mandatée afin de préparer, pour et au nom de la RAIM et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres public pour l'achat des produits chimiques nécessaires au traitement des eaux potables et usées dans le cadre du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal*, et ce, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2024-04-54

(Adoption de soumission – Acquisition de commutateurs – Regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition de commutateurs et produits réseau)

ATTENDU la résolution A2024-02-26 par laquelle la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a adhéré au regroupement d'achats mis en place par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'achat de commutateurs et produits réseau;

ATTENDU l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à toute régie ou municipalité de se procurer un bien meuble ou tout service auprès du CAG;

ATTENDU l'avis d'appel d'offres public 2022-8078-50 publié par le CAG pour l'acquisition de ces équipements informatiques, et ce pour le compte des organismes publics membre du regroupement d'achats;

ATTENDU QUE la RAIM doit procéder au remplacement et à l'ajout de commutateurs réseau afin de moderniser les systèmes de sécurité de ses installations;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Michèle Demers

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise l'achat de commutateurs réseau auprès du mandataire du CAG, soit ITI inc., pour un montant de 72 670,02 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A2024-04-55

(Autorisation de travaux supplémentaires – Construction Kingsboro inc. – Construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant (RAIM-2023-004))

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a mandaté la firme BHP Experts-conseils S.E.C. pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant par la résolution A106-09-2021;

ATTENDU la résolution A62-05-2023 acceptant la soumission de l'entreprise Construction Kingsboro inc. pour la réalisation de ces travaux, au montant de 3 884 877,28 \$ (t.t.c.);

ATTENDU les résolutions A93-08-2023, A143-11-2023, A2024-02-23 et A2024-03-42 autorisant le coût des travaux supplémentaires des avis de changement 1, 2, 5, 8-A, 8-AR1, 10 à 12, 14, 19 et 22, le tout au montant de 197 556,00 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE deux (2) autres avis de changement ont été émis en raison d'imprévus rencontrés lors de la réalisation des travaux et que le coût de travaux additionnels qui en découlent totalise un montant de 32 285,76 \$ (t.t.c.), soit :

Avis de <u>changement 18</u>	Installation d'anodes sacrificielles en chantier	7 004,94 \$ (t.t.c.)
Avis de <u>changement 21</u>	Modification du tracé de la conduite d'aqueduc et de la conduite pluviale	25 280,82 \$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE ces modifications ont été approuvées par M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP Experts-conseils S.E.C.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAIM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage

QUE le conseil d'administration de la RAIM approuve le coût des travaux supplémentaires de Construction Kingsboro inc. lié aux avis de changement 18 et 21, le tout au montant de 28 080,68 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 41.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A2024-04-56

(Nomination des membres sur le comité du Plan directeur d'aqueduc)

ATTENDU la résolution 109-06-2015 par laquelle la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a mandaté la firme Aqua Data pour les services professionnels d'élaboration du Plan directeur d'aqueduc;

ATTENDU les résolutions 169-12-2017 et 83-07-2020 demandant aux villes de Terrebonne et Mascouche de nommer des élus et fonctionnaires pour siéger sur le comité du Plan directeur d'aqueduc;

ATTENDU QUE la RAIM a mandaté la firme CIMA+ S.E.N.C. pour les services professionnels pour la mise à jour du Plan directeur d'aqueduc par la résolution A103-09-2022;

ATTENDU le rapport final de la mise à jour du Plan directeur d'aqueduc en date du 13 février 2024;

ATTENDU QUE la description du mandat du comité, ses objectifs et sa composition ont été redéfinis afin d'assurer la mise en place des recommandations stratégiques découlant dudit rapport;

ATTENDU QU'il y a lieu de renommer les membres dudit comité formé par des représentants de la RAIM, de la Ville de Terrebonne et de la Ville de Mascouche;

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume

APPUYÉ PAR : Michèle Demers

QUE la RAIM demande à chacune des villes membres de nommer les personnes suivantes pour siéger sur le comité du Plan directeur d'aqueduc :

- Un représentant de la direction du génie;
- Un représentant de la direction des travaux publics;
- Un représentant de la direction du développement économique et/ou de la direction de l'urbanisme durable.

QUE la RAIM nomme les personnes suivantes pour siéger sur le comité du Plan directeur d'aqueduc :

- La directrice générale;
- Le directeur des opérations et ingénierie;
- Un chargé de projet.

La présidence et la vice-présidence du conseil d'administration de la RAIM sont membres d'office.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2024-04-57

(Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume

APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A2024-04-58
(Levée d'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière